



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance extraordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

LE JEUDI, 5 OCTOBRE 2023

19 H

Inscriptions à partir de 18 h 00

PLAZA RIVE-SUD
À LA SALLE « LE GARAGE »

500, av. du Golf, La Prairie, Qc, J5R 0A5

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de la présidence d'assemblée;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023;
4. Négociation nationale;
5. Plan d'action (grève)

VOTE

Afin de débiter l'assemblée
à 19h tel que prévu,
les inscriptions se feront
à compter de 18h00

Martine Provost, présidente

**CARTE DE MEMBRE OU
PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE**

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 36, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net

Pour éviter des délais lors de l'Assemblée générale extraordinaire nous vous invitons à devenir membre QUELQUES JOURS AVANT le jour de l'Assemblée générale.

(voir la procédure d'adhésion au verso)

*Les personnes non-membres pourront aussi compléter la procédure d'adhésion sur place.

Devenir membre de L'APL :

Pour devenir membre, il faut faire parvenir, à L'APL, le **formulaire d'adhésion** (par courriel, par la poste ou en personne) ainsi qu'une **somme de 5,00 \$**.

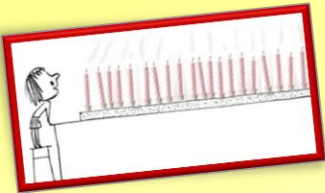
Le formulaire d'adhésion est disponible sur le site de L'APL (<https://lignery.ca/vie-syndicale/devenir-membre/>)

Les modes de paiement sont les suivants :

- Argent comptant
- Chèque
- Virement Interac
 - o Courriel: virement@aplcsq.net
 - o Question de sécurité: lignery (en minuscule)
 - o Réponse : apl (en minuscule)

SUPLÉANCE DE 20 JOURS OU PLUS

Vous avez remplacé la même personne pendant 20 jours ?



Après 20 jours consécutifs au remplacement, de la même personne à temps plein ou à temps partiel, votre rémunération doit être ajustée selon votre échelon et la mention « supp + 20 jours » doit être ajoutée au talon de paie.

De plus, une rétroaction à partir de la 1^{ère} journée de remplacement doit être appliquée (toujours en fonction de votre échelon salarial). Vous serez alors rémunéré à 1 / 200 par jour (clause 6-7.03 D). Il est à noter qu'une ou des absences de votre part totalisant **trois jours ou moins** n'ont pas pour effet d'interrompre le cumul des 20 jours.

Assurez-vous, auprès de la secrétaire de votre école, que la déclaration de votre « suppléance de 20 jours » a été effectuée afin d'obtenir le traitement s'y rattachant et les droits consécutifs, s'il y a lieu.

LA TOLÉRANCE D'ENGAGEMENT

QU'EST-CE QU'UNE TOLÉRANCE D'ENGAGEMENT ?

Une « tolérance d'engagement » n'est pas une qualification légale d'enseigner. Il s'agit d'une permission temporaire (limitée dans le temps) octroyée par le ministère lorsqu'il est impossible pour un Centre de services d'engager du personnel qualifié.

QUELS SONT LES DROITS D'UNE PERSONNE DÉTENTRICE D'UNE TOLÉRANCE D'ENGAGEMENT ?

- ➔ La personne ayant une tolérance d'engagement **a droit** :
 - o aux services du syndicat;
 - o au paiement « suppléance + 20 jours » lorsqu'applicable (voir ci-haut);
 - o à un contrat temps partiel au même titre que les personnes enseignantes légalement qualifiées – Ces personnes ne seront toutefois installées sous contrat à temps partiel qu'à l'arrivée de la tolérance (un délai est à prévoir mais le tout sera rétroactif à la date de début du contrat);
- ➔ La personne ayant une tolérance **N'A PAS** accès à la liste de priorité (secteur JEUNES).
 - ❖ Pour toutes questions concernant vos droits, les contrats et la rémunération, veuillez communiquer avec **Kim D'Amour au bureau de L'APL**

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Chaque année, l'AREQ (Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (CSQ)) organise des sessions de préparation à la retraite.

Si vous prévoyez de prendre votre retraite d'ici le 1^{er} juillet 2027, vous êtes invités à participer à une des sessions de préparation à la retraite offertes par l'AREQ-CSQ.



À l'automne, les sessions auront lieu en virtuel :

- Vous pouvez communiquer avec L'APL pour connaître les modalités spécifiques des rencontres (nombre de rencontres, dates, etc.).

À l'hiver, une session s'offre à vous :

- Les 5 et 6 avril 2024 à Boucherville (Hôtel Imperia)

Si vous désirez vous inscrire à l'une ou l'autre des sessions, veuillez communiquer avec L'APL, le plus tôt possible.